



Communauté de communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
de l'Hesdinois

Approuvé le 8 Mars 2016



Pièce n° 2
Projet d'Aménagement et de Développement
Durables



Aubin-Saint-Vaast - Auchy-Les-Hesdin - Bouin Plumoison - Brévillers - Capelle-Les-Hesdin - Caumont
Cavron-Saint-Martin Chériennes - Contes - Grigny - Guigny - Guisy - Hesdin - Huby-Saint-Leu - La Loge
Labroye - Le Parcq - Le Quesnoy-en-Artois Marconnelle - Marconne - Mouriez - Raye-Sur-Authie
Regnauville - Sainte-Austreberthe - Tortefontaine - Wambercourt - Wamin

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Le contexte réglementaire	4
Le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) du territoire : clé de voûte du PLUi	4
A- Une vision partagée.....	4
B- Une vision qui prend en compte la fusion avec les Communautés de communes de la Canche-Ternoise et du Val de Canche et d'Authie	5
C- Une stratégie formalisée dans le PADD.....	5
Rappels des ambitions de l'EPCI pour l'Hesdinois	6
Rappel des enjeux	6
Axe 1 - Soutenir le développement économique local et la création d'emploi	8
Orientation 1.1 - Pérenniser l'activité agricole	8
A- Préserver les espaces agricoles	8
B- Maintenir la population active sur le territoire.....	10
Orientation 1.2 - S'engager ambitieusement dans le développement de la filière bois.....	10
Orientation 1.3 - Faciliter le maintien des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles entreprises.....	12
A- Maintenir et renforcer notre offre commerciale et de services	12
B- Permettre le développement des entreprises présentes sur le territoire et en accueillir de nouvelles	12
Orientation 1.4 - Promouvoir le développement touristique	14
A- Promouvoir l'Hesdinois, lieu d'accueil des visiteurs et vitrine à l'échelle du Pays	14
B- Assurer la professionnalisation des acteurs touristiques.....	14
C- Développer des produits et services attractifs et innovants pour les visiteurs	15
D- Développer l'hébergement diversifié et innovant	15
E- Valoriser l'outil internet	15
Axe 2 - Développer l'attractivité résidentielle de notre territoire : permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire	16
Orientation 2.1 - Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir	16
A- Produire du logement	17
B- Diversifier l'offre en logement	17
Orientation 2.2 - Conforter nos équipements	19
A- Conforter notre offre en services de « santé »	19
B- Développer notre offre parascolaire	19
C- Développer nos équipements de loisirs	20
Axe 3 - Être exemplaire par un développement durable de notre territoire.....	21
Orientation 3.1 - Préserver nos patrimoines naturels et culturels	21
A- Préserver les espaces naturels, la ressource « Eau »	21
B- Préserver nos paysages	23

C-	Préserver et valoriser notre patrimoine culturel	24
Orientation 3.2 - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture.....		24
A-	Valoriser nos gares et développer les pôles multimodaux	25
B-	Développer la « ville à courte distance »	25
C-	Favoriser les déplacements doux	26
D-	Aménager le contournement de la RD939.....	26
Orientation 3.3 – Valoriser le développement durable dans l’urbanisme.....		27
A-	Optimiser le tissu urbain et maîtriser les extensions urbaines	27
B-	Requalifier le parc existant.....	28
C-	Favoriser la performance énergétique.....	28
Orientation 3.4 - Développer les énergies renouvelables		29
A-	Soutenir le développement de l’énergie hydraulique.....	29
B-	Développer une unité de méthanisation	29
C-	Développer l’éolien	29
Orientation 3.5 - Mobiliser tous les acteurs/gouvernance		30
A-	Développer des dispositifs de gouvernance.....	30
B-	Développer des politiques de communication.....	30
Carte de synthèse.....		32

PREAMBULE

Le contexte réglementaire

Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), le projet d'aménagement et de développement durables place la notion de « projet de territoire » au cœur des documents d'urbanisme. La loi SRU a profondément réformé les actions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. En introduisant le développement durable au centre des décisions, notamment de planification, la loi entendait à travers un effort de cohérence des politiques, promouvoir la préservation des ressources pour les générations futures ainsi que les grands équilibres territoriaux, économiques, sociaux, environnementaux ... La loi dite Grenelle 2 est venue poursuivre les objectifs d'intégration des politiques initiées par la loi SRU en renforçant les obligations de développement durable et de prise en compte des impératifs environnementaux.

Le PADD respecte les principes des articles fondateurs de l'aménagement durable du territoire déclinés dans les articles L.110 et L.121 du Code de l'urbanisme.

Ainsi aux termes de l'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme, « ***Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*** »

Le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) du territoire : clé de voûte du PLUi

A- Une vision partagée

Élus de la Communauté de communes de l'Hesdinois, nous avons décidé de réfléchir ensemble à l'avenir de notre territoire et de joindre nos efforts pour mettre en œuvre notre projet de développement futur à travers l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi sera le cadre de référence pour nos actions communales et communautaires pour les 10/15 années à venir, s'inscrivant dans une vision à l'horizon 2030. Le partage du projet par l'ensemble des acteurs agissant sur notre territoire est une condition essentielle pour le réaliser.

Aussi, le projet est élaboré en associant largement tous les acteurs. Cette association s'est engagée dès le diagnostic, afin d'avoir ensemble une compréhension commune des dynamiques du territoire et des enjeux.

Les travaux que nous avons menés et partagés lors de nombreuses réunions notamment lors d'ateliers par secteurs géographiques et thématiques nous ont permis de hiérarchiser les enjeux, de définir nos objectifs et de réfléchir sur les orientations de développement du territoire à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

B- Une vision qui prend en compte la fusion avec les Communautés de communes de la Canche-Ternoise et du Val de Canche et d'Authie

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes de l'Hesdinois a fusionné avec celles de la Canche-Ternoise et du Val de Canche et d'Authie n'en formant plus qu'une seule, la Communauté de communes des 7 Vallées.

Aussi, le projet est élaboré en associant les élus de ces ex-communautés de communes, avec lesquelles l'ex-CCH partage de nombreux défis à relever, dans un souci de cohésion et de complémentarité des territoires.

C- Une stratégie formalisée dans le PADD

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression de notre vision stratégique du développement du territoire de l'Hesdinois à moyen terme (10/15 ans).

Projet politique du devenir du territoire, le PADD est l'aboutissement de choix partagés sur le développement et l'aménagement futurs du territoire. Il est le cadre de référence pour les initiatives de construction et d'aménagement, qu'elles soient privées ou publiques.

Les objectifs et orientations du PADD sont ainsi mis en œuvre dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les documents règlementaires (plan de zonage et règlement de zones).

Rappels des ambitions de l'EPCI pour l'Hesdinois

Nous avons souhaité réfléchir de manière globale à l'ensemble des problématiques de notre territoire en prenant en compte les nouveaux défis en matière de logement, d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité, de réduction de la consommation d'espaces, dans le respect du développement durable.

Le développement durable est défini comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le processus vise à concilier l'écologie, l'économie et le social, et trouver l'équilibre entre le viable, l'équitable et le vivable.

Les réformes successives précitées du Code de l'urbanisme ont renforcé l'urbanisme durable qui devient la règle. Les mots clés sont équilibre, diversité et mixité, qualité de vie, préservation des patrimoines.

Le fil conducteur de l'élaboration de notre projet est la construction d' « un développement durable pour bien grandir, vivre et vieillir dans l'Hesdinois ».

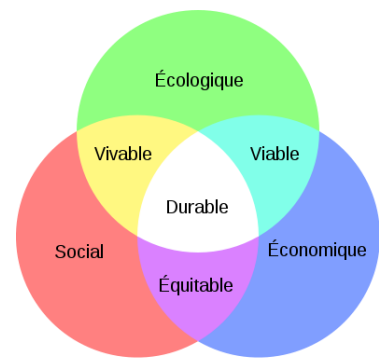


Schéma des 3 sphères composantes du développement durable

Rappel des enjeux

Le diagnostic a mis en évidence les atouts, faiblesses et potentiels de notre territoire.

Il montre notamment que notre territoire observe une baisse de population de façon continue depuis 1982 et que si cette tendance se poursuivait, notre territoire accuserait une très forte baisse et un net vieillissement de sa population d'ici 2020. **Maintenir la population sur le territoire et aller vers une croissance démographique et ainsi garantir l'équilibre générationnel, est l'enjeu majeur.**

Cette ambition suppose que notre territoire soit attractif à la fois sur l'attractivité économique, de l'emploi mais aussi sur l'attractivité résidentielle.

Notre territoire dispose de nombreux atouts pour relever les défis ; ses atouts sont liés à ses patrimoines et paysages diversifiés et identitaires, à la fois ressource économique (agriculture, tourisme, commerces, services...) et offrant un cadre de vie de qualité.

Le premier enjeu est de valoriser l'économie et l'emploi local, indispensable pour soutenir l'attractivité résidentielle du territoire. Il s'agit de maintenir les activités présentes sur le territoire et favoriser le développement économique local en valorisant l'ensemble des opportunités actuelles et à venir pour créer de l'emploi sur le territoire, attirant les jeunes actifs. C'est l'objectif de l'axe 1 du PADD - « Soutenons le développement économique local et la création d'emploi ».

Le deuxième enjeu est de se donner les moyens de garder nos populations actuelles et d'être en mesure d'en accueillir de nouvelles en répondant à leurs attentes en termes de logements, aménités (commerces, services, équipements) et qualité de cadre de vie. Il s'agit notamment d'offrir un parc de logements diversifiés et adaptés aux besoins de toutes les catégories de population, permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel sur notre territoire. Notre politique de l'habitat s'articulera avec notre stratégie de développement en termes de services et d'équipements, dans le respect des principes du développement durable. C'est l'objectif fixé dans l'axe 2 «Développer l'attractivité résidentielle de notre territoire : permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire»

Le troisième enjeu est le développement durable de notre territoire par la préservation de notre environnement, nos paysages, nos patrimoines véritables potentiels de développement. Répondre à cet enjeu demande également de réfléchir aux modes de déplacement respectueux de l'environnement et de favoriser la proximité. L'axe 3 du PADD « Être exemplaire par un développement durable de notre territoire» développe les orientations stratégiques pour répondre à la fois à cet enjeu et à nos besoins de développement.

AXE 1 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET LA CREATION D'EMPLOI

L'Hesdinois se révèle, à l'échelle du Pays des 7 Vallées, comme un bassin d'emploi majeur qui se caractérise par un secteur tertiaire très développé (65%) et en croissance, une agriculture qui se maintient et un secteur de l'industrie bien présent (20% des emplois) même s'il accuse un recul. Le secteur de la construction ne pèse que pour 5% des emplois, mais c'est celui qui en a créé le plus en 2009.

La majorité des emplois sont concentrés sur deux secteurs : le « noyau » formé par la Ville d'Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe, et le pôle formé par Auchy-les-Hesdin, Le Parcq et Grigny.

38% des emplois sont occupés par des actifs résidant hors du territoire communautaire et 40 % des actifs résidant dans l'Hesdinois travaillent hors du territoire. Les déplacements domicile-travail se font très majoritairement en voiture, un constat à prendre en compte vu le poids croissant des dépenses de déplacements dans le budget des ménages.

Créer de l'emploi sur notre territoire en s'appuyant sur ses potentiels est un enjeu majeur.

Orientation 1.1 - Pérenniser l'activité agricole

Occupant 76 % de notre territoire, l'agriculture est une activité majeure. Au-delà de l'activité économique, elle dessine nos « paysages » et contribue à la qualité de notre cadre de vie.

Cette activité, qui se maintient aujourd'hui, subit les mutations liées aux politiques agricoles, qui conduisent à l'industrialisation des exploitations et l'intensification des cultures céréalières au détriment des petites et moyennes exploitations et en particulier des exploitations d'élevage.

Valoriser l'agriculture et sa diversité se révèle être un enjeu majeur pour le développement de notre territoire.

A- Préserver les espaces agricoles

Les terres dédiées aux activités agricoles sont le fondement du maintien de l'activité. Les principes que nous retenons visent à les préserver.

>> Maîtriser la consommation de foncier agricole en optimisant le foncier existant dans nos communes et en limitant les prises de foncier agricole pour d'autres activités.

Cette préoccupation conduit à retenir le principe d'une gestion très économe du foncier. Le développement futur intègre pleinement ce principe.

Notre objectif est d'optimiser le tissu urbain existant dans les communes en favorisant la réhabilitation et la reconversion des bâtiments, mais aussi en soutenant le renouvellement urbain, c'est-à-dire la valorisation des dents creuses, le recyclage des friches et des délaissés, afin de limiter les extensions urbaines au strict nécessaire.

Ainsi, conformément à l'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme, le PADD « *fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain* ». Ces objectifs sont les suivants :

- L'optimisation du foncier disponible dans les espaces déjà bâtis et notamment par
1/le renouvellement des sites en friches qui représentent une superficie totale de 19,3 hectares, dont 4,4 Ha sont mobilisables à l'horizon du PLUi ;
2/la mutation d'espaces agricoles ou naturels enclavés dans le tissu urbain des cœurs des bourgs pour une superficie total de 5,8 hectares.
- La maîtrise de la consommation de foncier agricole par la délimitation de nouvelles zones urbaines limitées aux stricts besoins de l'Hesdinois pour mettre en œuvre son projet de développement du territoire. Ces extensions représentent une superficie totale de 33,25 dont un peu plus de 2 Ha mobilisables au-delà de 2030.

>> Préserver les terres à forte valeur notamment agronomique pour nos exploitations

Dans la mesure où des terres aujourd'hui agricoles seraient pressenties pour d'autres occupations (résidentielles, zones d'activités, économiques, aménagements routiers...), nous veillerons à prendre en compte leur valeur agronomique afin d'adapter autant que possible nos projets pour éviter leur changement de destination et compenser les changements de destination inévitables.

De même, le boisement des terres agricoles s'avère pénalisant pour l'activité. Nous souhaitons préserver les terres agricoles des boisements non maîtrisés et notamment des boisements en « timbre-poste ».

>> Identifier une « Zone agricole » pour favoriser le développement de la filière agroalimentaire

Aujourd'hui, le territoire ne dispose que d'une seule industrie agroalimentaire fabriquant des produits animaliers, Nestlé Purina. Notre volonté de pérenniser notre agriculture, vise aussi à développer sur notre territoire des activités connexes de transformation de nos productions agricoles, activités porteuses d'emplois.

Nous souhaitons favoriser la création d'un « Parc d'activités Agricole » destiné à accueillir des activités agroalimentaires (recherche, transformation...). Ce projet pourrait s'articuler avec la nécessaire délocalisation de la coopérative agricole Advitam, que la Communauté de communes souhaite accompagner. L'aménagement de ce parc constitue non seulement un réel potentiel de

développement des activités connexes à la production agricole, mais aussi un affichage de « l'excellence » de notre territoire pour cette activité.

B- Maintenir la population active sur le territoire

>> Maintenir les exploitations agricoles

Notre ambition est de maintenir les exploitations agricoles en activité en anticipant les transmissions et en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs, afin de pérenniser durablement notre agriculture dans la diversité qui la caractérise (élevage, maraîchage).

L'évolution du milieu agricole entraîne un développement de nouvelles formes de travail, plus « sociétales » (regroupement humain, mise en commun du travail et du matériel,...) afin d'assurer la survie de certaines exploitations. Nous souhaitons accompagner les projets de regroupements d'exploitations agricoles lorsque cela s'avère nécessaire à la survie de l'activité.

>> Valoriser des débouchés diversifiés et les activités annexes

Sensibles aux difficultés rencontrées par les exploitants, nous avons la volonté de les accompagner dans leurs projets de développement d'activités annexes.

Ainsi, nous souhaitons valoriser leurs produits en facilitant l'accès aux consommateurs locaux (habitants, visiteurs notamment dans le cadre des services offerts dans les campings, restaurateurs, cantines, ...) par la mise en place de dispositifs de circuits courts et de vente directe (mise en réseau avec les restaurateurs, gestionnaires de cantines, local de vente, e-marché...). Nous mettrons en œuvre une stratégie de communication pour faire connaître les produits et les dispositifs.

Dans le cadre de notre politique de développement touristique, nous accompagnerons les initiatives concernant le développement des hébergements « à la ferme » (gîtes, chambres d'hôte,...) et la valorisation des activités agricoles à travers les circuits découverte.

Enfin, dans le cadre de notre volonté de développer la filière bois, nous souhaitons associer les agriculteurs notamment en tant qu'acteurs dans la gestion et l'entretien du gisement.

Orientation 1.2 - S'engager ambitieusement dans le développement de la filière bois

Notre territoire est riche en espaces boisés offrant un potentiel de développement de la filière bois important. Il compte l'un des plus grands massifs forestiers du Nord – Pas-de-Calais, la forêt domaniale d'Hesdin et peut s'appuyer sur son bocage.

La Communauté de communes en partenariat avec les acteurs-clés (Région, Département, Pays, agriculteurs, entreprises, artisans, CRF, Office National des Forêts, Centres Régionaux de la Propriété Forestière,...) portera les actions permettant de développer la filière, d'une part en tant que ressource énergétique (production de bois de chauffage), d'autre part en tant que matériau de construction et de produits industriels.

>> Valoriser le gisement

Développer la filière bois suppose que nous disposions de la ressource de façon suffisante et pérenne. Au sein de notre territoire, nous avons un gisement important qu'il nous faut préserver et conforter à travers la gestion des espaces boisés et des systèmes de haies existantes et à créer.

La Communauté de communes, avec les partenaires et la population, souhaite mettre en place une politique de valorisation de la ressource : identification des sites de gisements (dans et en dehors du territoire), des créations de boisements appropriées et en cohérence avec le maintien de l'agriculture, créations de haies en aidant les habitants tant dans la création que leur entretien...

>> Créer un pôle de développement de la filière bois

Nous souhaitons positionner la "Maison du bois" à Auchy-les-Hesdin au cœur du développement de la filière. L'ambition est de faciliter l'articulation entre tous les acteurs en valorisant un point de rencontre à la fois vitrine de la filière et centre de ressource. La « Maison du bois » permettra de mettre en réseau les différents acteurs et de coordonner les actions d'accompagnement (par exemple dans la gestion du gisement – plantation, entretien, ...). Elle développera une offre de formation en lien avec l'activité, à destination des jeunes voulant se former aux métiers du bois mais aussi des professionnels souhaitant se perfectionner et actualiser leur connaissances quant aux nouvelles réglementations et techniques de construction. Elle accompagnera la création et l'installation des entreprises de la filière (pépinière, hôtel d'entreprises, montage des dossiers...).

>> Mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion de la filière

Cette stratégie a pour ambition de communiquer et promouvoir les activités et productions de la filière. Elle ciblera en particulier les entreprises, artisans, jeunes en formation... pour faire connaître les potentiels qu'offre le territoire dans les activités de la filière. Elle ciblera aussi la population pour les sensibiliser sur leur participation dans la constitution des gisements (haies), mais aussi sur les bénéfices qu'ils peuvent en tirer (bois de chauffage, matériau de construction, maison en bois).

Orientation 1.3 - Faciliter le maintien des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles entreprises

Notre territoire accueille nombre d'entreprises tertiaires, mais aussi industrielles pourvoyeuses d'emplois. Permettre aux entreprises existantes de poursuivre leur développement sur notre territoire et accueillir **de nouvelles entreprises est un enjeu majeur et notre volonté est de leur offrir l'environnement qui répond à leurs attentes**. Les entreprises sont au cœur du dynamisme et de la diversité économique du territoire.

A- Maintenir et renforcer notre offre commerciale et de services

Notre territoire dispose d'une offre en commerces et services, y compris administratif important qui rayonne sur le Pays et participe très largement à l'économie locale, l'attractivité résidentielle et touristique et à l'animation de notre territoire.

Nous souhaitons soutenir et renforcer notre offre de commerces, services et équipements en anticipant les attentes des habitants actuels et à venir, ainsi que des visiteurs.

Nous faciliterons leur maintien et l'implantation de nouveaux commerces et services en protégeant les espaces et les linéaires commerciaux, en les rendant accessibles par le plus grand nombre à travers notre politique de déplacements (accessibilité, stationnement, service de transport ...), en aménageant des espaces publics attractifs et conviviaux.

Nous nous appuierons sur le Schéma de Développement Commercial (SDC), en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage de la CCI et auquel nous participons activement, afin de mobiliser l'ensemble des outils que ce schéma mettra en place pour accompagner le maintien et le renforcement du tissu commercial et de services dans les bourgs (Charte du SDC).

C'est dans ce cadre que nous développerons les dispositifs permettant de faciliter l'accès et la promotion de nos produits du terroir.

B- Permettre le développement des entreprises présentes sur le territoire et en accueillir de nouvelles

>>Offrir des sites d'accueil attractifs

Notre volonté est de conforter les zones d'activités existantes et de développer de nouvelles zones en veillant à ce que ces zones répondent aux critères déterminants dans le choix d'implantation des entreprises : l'accessibilité, la visibilité, la desserte en communications numériques (très haut débit),

la qualité des sites, la proximité des aménités (commerces, services), et en jouant sur la complémentarité des entreprises présentes. Le rapprochement des entreprises au sein de zones spécifiques, permet de favoriser les réseaux d'entreprises par la mutualisation des services,...

Nous privilégierons les zones d'activité sur des sites où elles sont visibles, l'effet « vitrine », notamment le long de la RD 939.

Nous souhaitons assurer le parcours résidentiel des entreprises en proposant du foncier, voire des locaux adaptés à leurs besoins en fonction de leur phase de développement : les pépinières aideront la création d'entreprises, les hôtels d'entreprises permettront leur croissance...

>> Permettre aux artisans de s'installer et de se développer dans tous nos bourgs et villages

Un grand nombre d'artisans sont implantés au sein des villages et bourgs. Nous serons vigilants à ce qu'ils puissent s'y installer et se développer. Ainsi, notre développement urbain valorisera la mixité fonctionnelle permettant l'installation de commerces, services et d'activités artisanales dans les quartiers résidentiels, et notamment dans les projets de renouvellement urbain (réhabilitation des friches en particulier sur Hesdin et Auchy-les-Hesdin).

>> Aider la création d'entreprises

Il s'agit de faire connaître et de valoriser les différentes aides financières notamment celles qui sont en place pour soutenir la création d'entreprises, telle que les prêts d'honneur financés par le Conseil Régional, Conseil Général et les communautés de communes.

>> Accentuer la communication sur les entreprises locales

Nous accompagnerons la communication à l'échelle du Pays, pour faire connaître nos entreprises locales et valoriser leurs activités. Nous soutenons ainsi la création d'un guide des entreprises du territoire.

>> Développer la formation

La formation de notre population active est déterminante pour atteindre nos objectifs de développement économique local. Aujourd'hui, nous ne disposons ni de lycée ni de formation professionnelle et les structures les plus proches sont relativement éloignées. Pour se former, nos jeunes doivent quitter le foyer familial, ce qui n'est pas toujours possible.

Sur notre territoire, les actifs peu ou pas formés, ou ayant une formation inadaptée aux besoins des entreprises sont encore nombreux. De plus, notre ambition de promouvoir la filière bois, suppose de disposer d'un vivier de personnes formées aux besoins des activités que la filière peut développer.

En lien avec nos partenaires, nous souhaitons développer une offre de formation sur notre territoire permettant de favoriser, par la proximité, la formation des actifs du Pays en cohérence avec les entreprises.

Orientation 1.4 - Promouvoir le développement touristique

De par la diversité et la qualité de ses paysages, de son patrimoine agricole et naturel (les Vallées de la Canche et de l'Authie, la forêt domaniale, le relief qui offre des vues panoramiques remarquables,...), et de son patrimoine culturel, historique (notamment la Ville d'Hesdin) et industriel (Filature d'Auchy-les-Hesdin), notre territoire dispose d'un socle particulièrement intéressant pour développer le tourisme.

L'enjeu est d'être reconnu comme territoire d'accueil et de séjour pour les touristes, au sein du Pays des 7 Vallées.

A- Promouvoir l'Hesdinois, lieu d'accueil des visiteurs et vitrine à l'échelle du Pays

Nos ambitions de développement touristique s'inscrivent clairement dans une offre de complémentarité avec nos territoires voisins et dans la dynamique de développement touristique initiée à l'échelle du Pays à travers différents projets et mesures y compris financières (projet LEADER, Contrat avec la Région, les Assises du Tourisme dans le monde rural...).

>> L'office du tourisme du Pays des 7 Vallées, pivot de la valorisation touristique du Pays

L'office du tourisme du Pays des 7 Vallées, installé à Hesdin, est au cœur de la valorisation de la politique touristique. Son rôle est de faciliter et promouvoir tous les projets d'activités touristiques en valorisant la qualité des activités proposées, la complémentarité des projets, l'innovation et faisant connaître les offres disponibles sur le territoire. Il fédère les partenaires et acteurs touristiques afin de coordonner les actions et de mutualiser les moyens.

Il favorisera les démarches de labellisation, qui indépendamment des aides financières qu'elles peuvent apporter, incitent à atteindre des niveaux de qualité recherchés par les visiteurs, aident à promouvoir les offres et facilitent l'intégration dans un réseau de professionnels.

B- Assurer la professionnalisation des acteurs touristiques

Afin de bénéficier d'une infrastructure touristique de qualité, nous souhaitons être en mesure d'accueillir et de fidéliser les touristes sur notre territoire. Ainsi, nous voulons assurer la professionnalisation de l'ensemble des acteurs touristiques du territoire en proposant des formations pour améliorer leurs compétences et leur positionnement au sein de leur activité spécifique. Ces formations concerneront, entre autres, l'apprentissage des langues pour garantir l'accueil des touristes étrangers.

C- Développer des produits et services attractifs et innovants pour les visiteurs

Notre volonté est de valoriser les activités sportives, culturelles et de loisirs qu'offre notre territoire – comme par exemple, la pêche, les activités nautiques, la randonnée, les découvertes du patrimoine, en rendant les sites attractifs (point accueil, aménagement des espaces, signalétique, etc...) d'une part, en offrant un panel de services d'accompagnement (audioguides, guides touristiques...) d'autre part.

SensibleS à l'évolution des pratiques du visiteur potentiel qui tend de plus en plus à organiser son voyage à la dernière minute, pour une courte durée et qui a des attentes « d'offre all inclusive », nous souhaitons mobiliser l'ensemble des acteurs pour créer des « packages touristiques » innovants, permettant au visiteur d'accéder à un ensemble de prestations intégrant transports, hébergement et restauration, l'offre d'activités, visites. Ces packages pourront se décliner sous différentes thématiques ; la nature, le patrimoine culturel,...

D- Développer l'hébergement diversifié et innovant

Notre territoire offre un panel d'hébergements assez diversifié – hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes. Toutefois, des manques ou insuffisances sont prégnants. Ainsi, il manque de l'hébergement pour les « grands groupes ». Les emplacements des campings présents sur le territoire étant majoritairement loués à l'année offrent peu de disponibilité aux visiteurs occasionnels. Par ailleurs, ils n'offrent pas un niveau de service à la hauteur des attentes de ces visiteurs. Enfin, nous n'offrons aucun espace d'accueil pour les camping-cars.

Notre souhaitons soutenir la « modernisation » de nos campings, tant dans l'aménagement physique des sites que dans la mise en place d'une offre de services attractive.

Nous souhaitons créer une aire pour les camping-cars offrant un niveau élevé d'équipements, en portant une attention particulière au choix du site de manière à inviter les usagers à rester sur le territoire (proximité des commerces, services et équipements).

Nous soutenons les projets de création de gîtes et en particulier ceux qui permettraient l'accueil de groupe.

E- Valoriser l'outil internet

Aujourd'hui, selon le Journal du Net, le tourisme en ligne ne cesse de se développer. Pour les usagers, le tourisme en ligne est un mode de promotion et de réservation incontournable. Il offre des moyens d'organiser son séjour en réservant les transports, l'hébergement et en se renseignant sur les activités disponibles de chez soi. Il permet également d'avoir un avis sur les lieux à fréquenter, les « bons plans » grâce aux échanges d'informations entre internautes.

Développer cet outil au sein de notre Communauté de communes nous semble primordial.

AXE 2 - DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DE NOTRE TERRITOIRE : PERMETTRE A CHACUN DE REALISER SON PARCOURS RESIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE

En 2009, l'Hesdinois comptait 14 392 habitants, soit 409 de moins qu'en 1999. Cette baisse de population est due au solde migratoire négatif, - 0,1 entre 1999 et 2009, qui n'est pas compensé par le solde naturel également négatif de - 0,1 sur la même période. Dans le même temps, le territoire observe une augmentation des personnes de plus de 75 ans et une diminution des moins de 30 ans, soulignant un vieillissement accéléré de la population.

L'enjeu est bien de maintenir la population et d'assurer l'équilibre générationnel sur le territoire.

L'objectif de la Communauté de communes est de maintenir une population hesdinoise équivalente à celle de 2009 à l'horizon 2030, en s'appuyant sur notre volonté de dynamiser l'économie locale.

Nos objectifs démographiques nous conduisent à adopter une politique forte en matière de logements, pour proposer une offre de logements diversifiée permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel mais aussi de répondre aux attentes des habitants en termes de proximité des commerces, services et équipements.

Orientation 2.1 - Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir

Le 1^{er} janvier 2009, notre parc de logements compte 7 307 logements, près de 82 % de résidences principales, 10 % de résidences secondaires. Les logements inoccupés s'élèvent à 604 logements, soit 8,3 % du parc total. La vacance est de longue durée et est liée à l'état du logement (moyen à dégradé) et/ou à son prix (relativement élevé compte tenu des travaux à réaliser).

Face à l'augmentation des ménages d'une ou deux personnes (+6,33 % soit 3 659 ménages en 2009), le nombre de petits logements est insuffisant (-0,8 % de petits logements).

Notre parc locatif totalise 33 % de logements. Cependant, il reste insuffisant par rapport aux besoins des jeunes ménages et personnes âgées. De plus, le locatif, majoritairement privé (56% des RP louées), est plutôt dégradé. 44% des locataires sont logés dans du locatif social. Les demandes de logements sociaux élevées montrent les tensions sur le marché locatif.

Le territoire ne dispose pas d'une offre suffisante ni suffisamment diversifiée pour **permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel**.

A- Produire du logement

Notre volonté est de stopper la baisse de la population. Nous visons une production de $\frac{2}{3}$ de logements neufs et de $\frac{1}{3}$ de logements issus de la réhabilitation et la rénovation des logements vacants. Dans notre objectif de forte réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, nous favoriserons la production de logements à l'intérieur du tissu urbain en privilégiant la mobilisation des friches et dents creuses.

Cette production sera privilégiée dans les secteurs à proximité des commerces, services et équipements, et des pôles d'emplois, et tiendra compte de l'accès (actuel et programmé) aux communications numériques et aux modes de déplacement alternatifs à la voiture (notamment valorisation des gares), autant de critères déterminants dans le choix résidentiel des ménages.

En cohérence avec l'organisation durable et dynamique de notre territoire que nous souhaitons développer, la production se développera essentiellement **sur le pôle principal**, composé des communes d'Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe, mais également **le pôle secondaire** d'Auchy-les-Hesdin, Le Parcq et Grigny.

B- Diversifier l'offre en logement

Notre objectif est de permettre à chacun, d'une part, de trouver un logement répondant à ces besoins, moyens et attentes, d'autre part, de pouvoir changer de logement en fonction de l'évolution de ses besoins et ainsi réaliser son parcours résidentiel au sein de la Communauté de communes.

>> Prendre en compte les évolutions sociétales des ménages : renforcer notre parc de logements de petite taille

Alors que les ménages d'une personne et les couples sans enfant augmentent sur le territoire, (contrairement aux couples avec enfants qui diminuent), nous observons une diminution de notre offre en petits logements (< 55 m²).

De même, le vieillissement de la population entraîne une augmentation des personnes âgées vivant seules. Ces personnes, dont l'autonomie diminue, ne sont parfois plus en capacité de rester dans des grands logements (entretien, difficulté à monter les étages,...).

Notre politique d'habitat veillera à favoriser la création de petits logements en particulier sur les pôles. Ces logements permettront de mieux répondre aux besoins de notre population actuelle et future.

>> Augmenter les logements locatifs et les logements aidés

Dans un contexte où l'accèsion à la propriété est de moins en moins facile, le locatif permet aux ménages et notamment aux jeunes, de se loger sur notre territoire. Les habitants cherchant un logement en location sont de plus en plus nombreux (précarité de l'emploi, ressources insuffisantes,...). Il est alors essentiel de maintenir et renforcer le locatif et en particulier le locatif social pour lequel les demandes sont fortes et croissantes.

Notre objectif est de développer l'offre locative sur les polarités, en lien avec la proximité des services, commerces, équipements, les déplacements,... Nous veillerons cependant à bénéficier de logements locatifs dans l'ensemble des communes pour assurer le parcours résidentiel de leurs habitants.

La politique actuelle en matière de financement des logements sociaux est peu favorable à leur production sur l'Hesdinois. En conséquence, le locatif privé prend le relais et nous souhaitons encourager la mise sur le marché de ces logements.

Cependant, la part des logements « sans confort et potentiellement indignes » élevée dans ce parc montre la nécessité de faciliter et accompagner l'amélioration de ceux-ci.

Développer l'offre locative sociale reste un enjeu important. Nous souhaitons entreprendre une politique volontariste envers les bailleurs sociaux et leurs partenaires afin de favoriser la production de logements aidés (aide à l'accèsion, loyers modérés,...). De plus, nous travaillerons avec différents bailleurs afin de proposer des offres diversifiées (petits ou grands logements, réhabilitation, plafond de ressources plus ou moins élevées, ...) correspondant aux différents besoins des populations.

>> Anticiper les besoins de nos aînés

Avec l'âge, les besoins évoluent. Notre volonté est de veiller à ce que nos aînés trouvent un logement adapté à leurs attentes au sein de l'Hesdinois. Il s'agit de permettre aux uns de quitter leur grand pavillon pour un plus petit, à d'autres (ceux qui ne peuvent ou ne veulent plus conduire) de leur permettre de s'approcher des pôles, à d'autres encore qui perdent leur autonomie, d'être accueillis dans un établissement spécialisé (EHPAD,...). Notre politique de l'habitat intégrera le parcours résidentiel de nos aînés. En effet, avec l'âge, la maladie ou la perte d'autonomie, ces personnes voient aussi leurs besoins évoluer.

Notre objectif est de créer des logements ainsi que des structures qui permettent aux aînés de trouver un logement adapté à leurs besoins. Nous souhaitons valoriser des logements de type béguinages en favorisant les constructions mixtes et priorisées sur les polarités.

Orientation 2.2 - Conforter nos équipements

L'Hesdinois dispose d'une offre d'équipements particulièrement remarquable pour un territoire rural. Cependant, elle reste fragile et demande une attention particulière.

Le maintien des équipements de santé est primordial au vue du vieillissement actuel de la population.

Dans notre volonté d'accueillir de nouveaux habitants, nous devons concentrer nos efforts sur une offre de services complète et cohérente et notamment le développement de l'offre parascolaire pour l'arrivée de jeunes familles.

Concentrée dans les pôles, la pérennité de cette offre de proximité est un enjeu majeur en termes d'attractivité résidentielle d'une part, de ressource économique et d'emplois d'autre part.

A- Conforter notre offre en services de « santé »

L'Hesdinois dispose d'une offre riche que nous voulons maintenir, voire développer. Nous développerons une politique ambitieuse visant à maintenir les personnels actuels et à en attirer d'autres non seulement pour anticiper les départs des médecins présents, mais aussi pour valoriser un pôle « santé » rayonnant sur l'ensemble du Pays.

A cette fin, nous pourrions envisager la réalisation d'une maison de santé regroupant divers services médicaux (médecins, infirmières, spécialistes,...) réunissant les conditions favorables pour attirer le personnel soignant (ex. en cœur de bourg, proximités des commerces...).

Des démarches proactives envers les étudiants en médecine seront menées afin de les inciter à venir exercer sur le territoire. De plus, les médecins voulant s'installer sur le territoire pourraient bénéficier d'aides à l'installation.

B- Développer notre offre parascolaire

Aujourd'hui nous constatons une baisse de l'installation des familles avec enfants. Afin d'accueillir de jeunes ménages et de maintenir notre attractivité résidentielle pour les familles, nous devons prendre en compte le fait, qu'aujourd'hui, les ménages où les deux adultes travaillent sont nombreux et en hausse.

L'offre de prise en charge de leurs enfants « en dehors des temps de classe » dévient un critère déterminant dans le choix résidentiel. Nous souhaitons développer une politique ambitieuse d'offre périscolaire et apporter une réponse à ces attentes en complétant l'offre actuelle; garderie, crèches ou mise en réseau des assistantes maternelles, crèches d'entreprise, cantines, études du soir, centres de loisirs ; notre politique vise à non seulement disposer de lieux d'accueil adaptés, mais aussi à favoriser la professionnalisation des encadrements permettant d'offrir des activités sportives, culturelles, éducatives diversifiées et de bon niveau.

C- Développer nos équipements de loisirs

Nous voulons compléter notre offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs (cinéma, aires de jeux,...) à destination de l'ensemble des habitants (enfants, adolescents, adultes, familles, personnes âgées). Il s'agit d'équipements importants structurants qui nécessitent de mutualiser nos moyens pour les réaliser d'une part, pour assurer leur fonctionnement optimum (ex. encadrement par des professionnels) d'autre part.

Une dynamique doit se créer autour de la zone d'activités ludiques du Parc du Champs Sainte-Marie, et doit rayonner sur l'ensemble de la Communauté de communes. Des activités complémentaires et innovantes pourront compléter l'offre proposée. Cette offre permettra également de répondre à la valorisation du tourisme de loisirs.

Nous intégrerons une réflexion sur la réalisation d'aires de jeux et de mise à disposition d'espaces dédiés aux jardins familiaux, à proximité des logements sans jardins afin de répondre aux besoins des familles en espaces de loisirs de plein air.

AXE 3 - ÊTRE EXEMPLAIRE PAR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

Devenir un territoire exemplaire en matière de développement durable est une volonté forte de notre Communauté de communes. Celle-ci se traduit par un certain nombre d'actions qui visent à réduire notre empreinte écologique. Ces actions cherchent à favoriser une gestion économe des ressources, à lutter contre le réchauffement climatique et à développer les énergies renouvelables.

Orientation 3.1 - Préserver nos patrimoines naturels et culturels

Le territoire offre des ressources et des patrimoines culturels et naturels riches, diversifiés et identitaires. Ces valeurs constituent les leviers de développement du territoire, tant résidentiel que touristique. **Préserver ces patrimoines est un enjeu majeur.**

A- Préserver les espaces naturels, la ressource « Eau »

a. Maintenir et restaurer les continuités écologiques

Nous souhaitons mettre en œuvre les orientations de la Trame Verte et Bleue et prendre des mesures de préservation et de restauration des continuités écologiques du territoire.

>>Protéger les zones écologiques inventoriées sur le territoire

Un certain nombre de sites sont reconnus pour leur intérêt écologique, en tant que réservoir de biodiversité ou corridor reliant les différents milieux. Il s'agit notamment :

- Des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF 1 et 2)
- Des sites NATURA 2000
- D'une réserve naturelle régionale.

Nous protégerons ces sites de manière à ce qu'ils continuent à valoriser la biodiversité et le maintien des grands équilibres naturels. Corollairement, des actions de « restauration » et de bonne gestion seront favorisées en lien avec nos partenaires, notamment la Région.

>> **Préserver les zones humides**

Les zones humides sont nombreuses, en particulier dans les vallées du territoire : Vallée de la Canche, de l'Authie, de la Ternoise, de la Planquette... ; elles concernent également les mares, les berges, les marais... Les zones humides accueillent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques de plus en plus menacées et ont donc une valeur patrimoniale au regard de la biodiversité. Ces zones contribuent à la diversité et la qualité des paysages. Enfin, elles jouent un rôle important dans la régulation des débits (lutte contre les inondations) et la réduction de la pollution des eaux.

Nous veillerons à la préservation de toutes les zones humides. Ces zones seront protégées par l'interdiction de toute construction « dure ». Nous mettrons en place une stratégie foncière afin de préserver les zones humides les plus menacées.

Enfin, nous accompagnerons toute campagne de sensibilisation à destination des habitants et des touristes, sur l'intérêt de ces espaces, notamment en termes de services qu'ils rendent pour les inciter à respecter et préserver ces milieux.

>> **Favoriser le maillage des continuités écologiques**

Nos villages sont souvent entourés d'un système bocager (prairies permanentes, haies,...) et d'une ceinture végétale qui participe à la fois au cadre de vie ; les espaces sont à préserver à la fois pour leur qualité paysagère, mais aussi pour leur intérêt dans le maintien et la restauration des continuités écologiques.

Nous mènerons ainsi des actions favorisant la plantation de haies, de boisements, la restauration des berges des cours d'eau, ...

b. Préserver la ressource eau

L'eau est omniprésente sur le territoire et anime les paysages du territoire intercommunal et constitue un élément identitaire fort.

Notre territoire, classé en zone prioritaire de baignade, se doit de garantir une qualité de l'eau exceptionnelle.

Ainsi nous souhaitons nous donner les moyens de préserver cette eau :

- En adoptant les mesures de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et notamment l'interdiction de construire des obstacles menaçant la fonctionnalité des milieux afin de favoriser la libre circulation de la flore piscicole,...
- en prenant en compte, au-delà des périmètres de protection de captages, les aires d'alimentation et en y favorisant les pratiques agricoles « bio »,
- en veillant à la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (dispositif d'assainissement), en subordonnant le développement urbain à l'existence d'un dispositif d'assainissement collectif performant, afin de ne rejeter dans les espaces naturels que des eaux propres,
- en s'appuyant sur les institutions et partenaires présents : le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux, mais aussi la chambre d'agriculture, les syndicats agricoles et les professionnels concernés afin de mettre en place des actions concertées.

>> Prévenir et gérer les risques naturels

Nous souhaitons adopter les mesures permettant de prévenir des risques d'inondation et contribuer à éviter les catastrophes économiques et environnementales qui en découlent.

Ainsi, nous articulons notre développement urbain avec la prévention des risques. En s'appuyant sur les PPRN inondation approuvé comme celui de la Canche et ceux à venir (PPRN prescrits), nous éviterons la réalisation de constructions dans les espaces identifiés à risques d'inondation, les axes de ruissellements des eaux pluviales, ainsi que dans les secteurs pouvant contribuer à prévenir les risques d'inondation (ex : zones d'expansion de crue).

Nous lutterons contre l'érosion des sols :

- en favorisant la replantation de haies diversifiées et fonctionnelles,
- en menant des actions avec les agriculteurs du territoire pour réduire les risques (respect du sens de culture, plantations de fascines,...).

B- Préserver nos paysages

A l'interface de trois grands paysages régionaux ; le Montreuillois, le Ternois et le Val d'Authie, notre territoire offre une différence d'unités paysagères formées par le relief (les vallées majeures de la Canche, de l'Authie et de la Ternoise, les vallées secondaires de la Planquette, la Warnette,... et les plateaux agricoles), et l'historique de notre développement, qu'il est primordial de conserver en respectant les valeurs identitaires de chacune.

>> Soutenir un développement dynamique qui valorise nos valeurs identitaires portées par nos paysages

Il s'agit de veiller à l'insertion des projets, qu'ils soient d'habitat, économiques, de loisirs, dans le paysage. Différents outils seront mis en place à destination des habitants et porteurs de projets pour les accompagner dans leurs démarches en amont des dépôts de permis de construire et de réhabilitation de bâti ancien : charte des aménagements paysagers, cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères, guide de restauration des maisons anciennes, guide de recommandations des essences locales....

>> Travailler avec les agriculteurs à la valorisation de nos paysages

Notre territoire étant majoritairement composé de terres agricoles, les agriculteurs jouent un rôle important dans la préservation des paysages.

Il s'agira de les associer dans nos démarches et de mener avec eux des actions concertées en faveur d'une agriculture durable : aides au financement des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt), maintien des haies,...

>> Promouvoir les vues panoramiques

Le relief marqué offre à notre territoire des perspectives et points de vue paysagers exceptionnels qu'il nous semble intéressant de mettre en valeur. A cette fin, nous développerons des aires « halte informations », par la mise en place de tables d'orientation, notamment au niveau de Le Parcq où l'ensemble de l'Hesdinois est visible de la commune, mais également du plateau Sud.

C- Préserver et valoriser notre patrimoine culturel

Notre territoire possède un patrimoine culturel très riche qui contribue à la qualité des paysages et constitue un potentiel touristique important.

>> Valoriser notre patrimoine historique et identitaire

Notre territoire possède de nombreux bâtiments classés aux Monuments Historiques ; de plus, le beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce patrimoine constitue un réel potentiel touristique et doit être valorisé dans ce cadre, en développant, en lien avec le Pays des 7 Vallées, les circuits historiques, les visites guidées....

>> Protéger et valoriser notre petit patrimoine

La richesse de notre patrimoine ne se limite pas aux monuments historiques et sites classés ; elle couvre, au-delà des protections réglementaires existantes comme le classement et l'inscription au titre des monuments historiques, l'ensemble du petit patrimoine constitué des calvaires, chapelles, corps de ferme ou maisons... présentant un intérêt architectural, historique. Nous protégerons ce patrimoine et le valoriserons au travers de notre politique touristique (circuits de découvertes du patrimoine ...)

Orientation 3.2 - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Le territoire est relativement éloigné des échangeurs autoroutiers mais desservi par deux axes importants. Le transport en commun étant peu développé, les déplacements, qu'ils soient professionnels ou liés à la vie quotidienne se font très majoritairement en voiture. La dépendance à ce mode de déplacement est peu durable en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi en termes de coûts pour les ménages.

Or, notre territoire dispose d'une ligne TER (Boulogne – Arras) qui dessert trois gares offrant un potentiel exceptionnel de développement économique, résidentiel et touristique.

L'enjeu est de favoriser les déplacements en transport en commun, à pied et en vélo, permettant de réduire le recours à la voiture, en s'appuyant notamment sur l'offre ferroviaire et le développement de pôles multimodaux.

A- Valoriser nos gares et développer les pôles multimodaux

Nous cherchons à renforcer l'accessibilité de notre territoire et à y faciliter les déplacements alternatifs à la voiture et en favorisant l'usage du train en développant des pôles multimodaux au niveau des gares. Ces pôles multimodaux ont pour objectif de coordonner les moyens de transports sur l'ensemble de la Communauté de communes et plus largement du Pays et de favoriser le développement des modes de déplacements doux, en associant train - covoiturage - vélo - piétons.

En étroite collaboration avec nos partenaires (SNCF, Région, Conseil Général,...), nous souhaitons renforcer la fréquence, adapter les horaires de passage des trains et diminuer la durée des trajets afin d'offrir un service très attractif notamment pour les salariés et les scolaires. La même demande sera engagée avec la Région et le Conseil Général pour les transports en bus.

Ces pôles multimodaux comprendront des espaces pour les véhicules de transport en commun (bus) et de transport à la demande et des aires de covoiturage, afin de développer, accompagner et organiser les démarches de covoiturage. Dans un contexte de déplacements domicile-travail très importants, la pratique du covoiturage permet la réduction des impacts négatifs des déplacements en diminuant le nombre de voitures sur les routes. Pour les ménages, cette pratique permet aussi une réduction des frais liés aux déplacements, par le partage de leur voiture.

Sur l'ensemble du territoire, des aires seront également étudiées à proximité des commerces et services assurant une dynamique commerciale et pourront être un lieu de valorisation du territoire par l'installation de points d'information touristiques.

Afin de valoriser les gares « pôles multimodaux », nous veillerons à améliorer l'accessibilité aux gares, en coordonnant les différents moyens de transport et en créant une offre de transport rurale, qui relie l'ensemble des petites communes aux gares, notamment par le développement des transports en commun et le soutien à l'association « Lien Plus ».

B- Développer la « ville à courte distance »

La réflexion sur la localisation de nos quartiers résidentiels, des zones d'activités économiques et des équipements devra tenir compte de la politique de déplacements alternatifs et notamment de déplacements doux.

Notre objectif est d'articuler l'organisation du territoire et les déplacements durables de manière à réduire les déplacements domicile-travail et de favoriser également les déplacements autrement qu'en voiture. Nous favorisons un développement qui mette emplois, logements, commerces et services, équipements... disponibles à « courte distance » permettant d'opter pour des moyens « durables » ; transports en commun...

C- Favoriser les déplacements doux

Nous souhaitons inviter les habitants à se déplacer le plus souvent à vélo ou à pied.

Au-delà des pôles multimodaux, le développement des modes doux sera favorisé dans toutes les communes. Les aménagements nécessaires seront notamment les pistes cyclables, renforcement des voies piétonnes,... à prévoir et lors de travaux de réaménagement ou de création de voies en prenant en compte les points de déplacements alternatifs (aires de covoiturage, arrêts de navettes...) pour assurer une réelle continuité au sein de notre territoire.

La valorisation des déplacements piétons/cyclistes s'appuie sur de nombreux chemins et sentiers recensés sur le territoire. La volonté de la Communauté de communes est de mettre en relation ces chemins et de les valoriser (signalétique, entretien,...).

Enfin, nous pourrions faciliter les services d'accompagnement tels des vélos mis en location avec des aires de stationnement dédiées....

D- Aménager le contournement de la RD939

Afin de désengorger l'axe Arras – Le Touquet, le Conseil Général a engagé le doublement de la RD939 en 2008. En effet, c'est un des principaux axes structurants du département reliant Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise et Montreuil et la côte. Il supporte un trafic quotidien très important, qui est accru en fin de semaine et pendant les vacances.

La dernière portion de ce projet de doublement concernera la voie entre Saint-Pol-sur-Ternoise à Le Parcq avec le traitement de la traversée de Le Parcq.

Nous soutenons tout aménagement de la RD 939 qui permette de fluidifier significativement la circulation au niveau de Le Parcq. Ce projet sera également l'opportunité de valoriser une de nos entrées de territoire et d'afficher son attractivité. Le projet du Conseil Général prévoit un contournement avec un échangeur sur la commune d'Auchy-les-Hesdin.

Orientation 3.3 – Valoriser le développement durable dans l'urbanisme

L'urbanisation se réalise au détriment des espaces naturels et agricoles. Sur la CCH, au cours de la dernière année nous avons artificialisé 64 ha pour le résidentiel alors que nous avons, dans le même temps, perdu des habitants.

Par ailleurs, les constructions résidentielles arrivent en 3^{ème} position des facteurs d'émission de GES (issues notamment du chauffage). Or, de par son âge et son état relativement moyen, le parc de logements de la Communauté de communes apparaît peu efficace en termes de performance énergétique.

Notre objectif est **d'améliorer la performance énergétique de nos bâtis et de préserver l'environnement par la maîtrise de l'urbanisation.**

A- Optimiser le tissu urbain et maîtriser les extensions urbaines

>> Limiter les extensions urbaines

Nous privilégierons toutes les actions qui contribueront à limiter les extensions urbaines.

Afin d'optimiser le foncier existant dans le tissu urbain, nos actions favoriseront la réhabilitation du bâti existant et sa reconversion (notamment de bâtiments agricoles, de grandes maisons) ainsi que la requalification urbaine en donnant la priorité à la résorption des dents creuses, friches et délaissés.

Nous aurons une stratégie foncière privilégiant la requalification des friches industrielles présentes sur le territoire et qui constituent un potentiel foncier non négligeable : Ancienne filature d'Auchy-les-Hesdin, Fiches Ryssen et de la sucrerie à Hesdin, future friche UNEAL...

>> Fixer les densités de constructions

Afin de réaliser nos objectifs de production de logements tout en ayant une gestion très économe du foncier, nous nous fixons des densités minimum pour toute nouvelle opération d'urbanisation. Ces densités sont pour :

- Le « Noyau » (les communes de Hesdin, Marconnelle, Marconne, Huby-Saint-Leu et Sainte Austreberthe) : 20 logements / ha
- Le Pôle secondaire (Auchy-les-Hesdin, Le Parcq, Grigny) : 18 logements / ha
- La « Porte Entrée Ouest » (Aubin -Saint Vaast, Bouin Plumoison, Guisy): 15 logements / ha
- Les autres communes : 12 logements / ha

B- Requalifier le parc existant

En 2009, la vacance concerne plus de 600 logements soit plus de 8% du parc total. Ce taux, en hausse de 3% sur 10 ans, nous incite à poursuivre nos efforts de réhabilitation du parc existant et de faciliter la remise de ces logements sur le marché.

Les logements vacants concernent principalement le bâti ancien et en particulier celui compris dans les périmètres de protection des monuments historiques ; ainsi la vacance touche près de 17% du parc de logement de la ville centre Hesdin, où les constructions en mauvais état voire très dégradées sont nombreuses. Les contraintes liées à la protection des MH apparaissent comme un frein important aux initiatives de réhabilitation. Nous souhaitons favoriser ces initiatives et la concrétisation des projets de rénovation, en facilitant leur préparation très en amont des dépôts de permis de travaux et ce en étroite collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France. Ainsi, nous prévoyons la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La vacance est également liée à l'incohérence des prix de vente et des loyers par rapport au prix réel du marché immobilier. Nous pourrions accompagner la sensibilisation auprès des propriétaires sur l'évaluation de leur bien, déjà menée par les professionnels (agents immobiliers, notaires,...).

C- Favoriser la performance énergétique

Notre volonté est d'améliorer la performance énergétique de nos logements, à la fois dans le bâti existant et dans la construction neuve. Ainsi, le PLUi veillera à ne pas empêcher le recours à des matériaux et/ou dispositifs le permettant.

Nous soutiendrons les politiques de réhabilitation du bâti mises en œuvre ou aidées par différents organismes et notamment poursuivrons les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) actuellement en cours sur le territoire permettant d'aider les propriétaires occupants à améliorer leur logement notamment sur le volet énergétique. Cependant, l'OPAH vise peu les bailleurs.

Nous renforcerons la communication auprès de l'ensemble des acteurs (habitants, bailleurs, vendeurs...) afin de les sensibiliser sur leur intérêt d'améliorer la performance énergétique et sur les subventions mobilisables.

Orientation 3.4 - Développer les énergies renouvelables

Notre territoire dispose de potentiels pour développer de nouvelles filières d'activités autour de l'énergie renouvelable ; l'eau, le vent, la valorisation des déchets agricoles et la filière bois précédemment évoquée, sont des ressources que nous devons préserver et valoriser.

Au-delà de réduire notre impact sur l'environnement, ces potentiels viendront renforcer notre développement économique.

A- Soutenir le développement de l'énergie hydraulique

De par la présence d'eau, le potentiel hydraulique est très important sur le territoire. Cependant, le classement des cours d'eau dans le cadre du SAGE, ne nous permet pas de construire de nouvelles installations hydrauliques, qui pourraient constituer des obstacles au passage de la faune piscicole.

Néanmoins, de nombreuses installations à l'arrêt sont déjà présentes. Il s'agit alors de rénover et de rouvrir les anciennes turbines qui n'empêchent pas le bon fonctionnement des habitats, afin de bénéficier de ce potentiel d'énergie renouvelable.

B- Développer une unité de méthanisation

La méthanisation est une ressource sous-exploitée sur le territoire alors que « le gisement » s'avère important. La valorisation des déchets agricoles, par la mise en place d'un dispositif de méthanisation semble pertinente sur notre territoire où l'activité est dominante. Au-delà de l'agriculture, cette unité pourra valoriser les déchets « verts » issus de l'entretien des espaces verts de la Communauté de commune, mais également privés.

Nous souhaitons développer cette source d'énergie en associant autour du projet les différents acteurs et les collectivités locales (Communauté de communes et communes).

C- Développer l'éolien

La Communauté de communes dispose d'ores et déjà de 6 éoliennes sur les communes de Mouriez et Tortefontaine. Les plateaux du territoire sont particulièrement propices au développement de l'éolien.

L'enjeu est de favoriser l'implantation des machines tout en prenant en compte la préservation des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et des paysages.

Nous veillerons à la qualité des projets (regroupement des machines), leur insertion dans l'environnement en particulier par rapport aux nuisances éventuelles pour les résidents (bruit, interférences électromagnétiques).

Nous mettrons en place un dispositif de gouvernance et de concertation permettant à chacun de contribuer à la réalisation des projets.

Orientation 3.5 - Mobiliser tous les acteurs/gouvernance

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est indispensable pour assurer la cohérence et la réalisation de notre développement.

Comprendre les attentes, partager les expériences, coopérer pour optimiser les moyens et ce de manière continue est une clé de réussite de nos projets.

Les besoins de chacun doivent être pris en compte.

A- Développer des dispositifs de gouvernance

Des dispositifs pourront être mis en place, tels que des rencontres entre maires mais aussi avec les acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations,...), afin d'élaborer un suivi des activités, de recueillir les remarques et les besoins de chacun pour assurer le bon développement des structures, mais aussi garantir la cohérence de l'ensemble des projets menés.

Des rencontres, rassemblant les membres d'une même filière d'activités (par exemple, un club des artisans) pourra permettre de fédérer les acteurs, mieux apprécier les besoins et mutualiser des moyens.

B- Développer des politiques de communication

Pour soutenir les initiatives privées et publiques et accompagner le développement de notre territoire, nous développerons une politique de communication et de promotion autour de nos projets.

Ces politiques seront construites et mises en œuvre avec nos partenaires. Elles seront réfléchies en prenant en compte le public ciblé et...

>> En lien avec nos partenaires

Un grand nombre d'actions que nous souhaitons mené doivent être réalisées en association avec les partenaires et techniciens mobilisés sur le territoire (SYMCEA, EPF, ABF, CRPF, Bailleurs, Chambre d'Agriculture,...).

Ce partenariat nous permettra de mettre en parallèle les orientations de ces différentes institutions et d'articuler nos politiques engagées par chacun.

>> Ciblées sur les entreprises

La communication ciblée sur les entreprises doit nous permettre d'identifier leurs besoins afin de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions (valorisation des services et commerces présents, foncier disponible) et de pouvoir garantir leur développement au sein du territoire.

Une politique de valorisation des entreprises présentes sur l'Hesdinois envers les territoires extérieurs sera entreprise.

>> Ciblées sur les touristes

La Communauté de communes mettra en place des outils (questionnaire de satisfaction, avis sur internet,..) permettant de recueillir les avis des touristes afin de cibler les besoins, les points à améliorer au niveau de l'offre touristique...

L'effort sera porté sur la promotion touristique afin d'attirer les visiteurs.

>> Ciblées sur les habitants

Nous développerons encore la communication auprès des habitants qui sont des acteurs importants dans la mise en œuvre de nos objectifs de développement durable du territoire, à travers leurs projets de constructions, mais aussi les usagers (déplacements, commerces, services, équipements...).

CARTE DE SYNTHÈSE

